

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE PROPOSITION PEB

A JOINDRE À LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME DANS LE CAS D' « UNITÉS PEB RÉNOVÉES SIMPLEMENT »
DISPENSÉES DE L'INTERVENTION D'UN ARCHITECTE¹

CADRE 1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES

A) Adresse du projet²

Rue N° Bte

Commune Code postal

B) Demandeur du permis d'urbanisme (PU)
(Personne physique ou représentant de la personne morale)

Nom

Prénom

Société

Rue N° Bte

Commune Code postal

Téléphone Fax

Personne de contact

Email Téléphone

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

A) Justification de l'exclusion partielle ou totale du projet du champ d'application du COBRACE³ (Art 2.2.1)

Le projet contient-il un ou plusieurs locaux exclus du champ d'application du COBRACE?

NON

OUI, le projet contient un ou plusieurs locaux qui se rattachent aux exceptions suivantes:

- Lieux de culte reconnus ou de morale laïque
- Activités industrielles ou artisanales
- Ateliers, locaux agricoles
- Centres funéraires
- Bâtiments indépendants d'une superficie (plancher) inférieure à 50 m², sauf s'ils contiennent une unité PEB affectée à une "habitation individuelle"
- Constructions provisoires autorisées pour une durée d'utilisation de deux ans ou moins
- Bâtiments résidentiels utilisés ou destinés à être utilisés moins de 4 mois par an et en dehors de la période hivernale
- Il s'agit d'une régularisation ou d'une mise en conformité d'actes effectués avant le 2 juillet 2008 et j'en apporte la preuve en annexe.

Dénomination (reprise sur les plans) des locaux exclus du champ d'application du COBRACE:

SINT-JANS-MOLENBEEK-ST-JEAN
17.06.2016
URBANISME N° 30758
STEDENBOUW

¹ A établir par le demandeur

² Même adresse que celle mentionnée dans la demande de permis d'urbanisme (PU)

³ COBRACE : Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie du 2 mai 2013

u

B) Dérogation aux exigences PEB (COBRACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Une dérogation aux exigences PEB est demandée et est annexée au présent formulaire.

Pour information, les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à l'introduction de la notification de début des travaux auprès de l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.

CADRE 3 : EXIGENCES PEB

Le non-respect des exigences d'isolation et de ventilation fera l'objet d'amendes administratives.

A) EXIGENCE ISOLATION

Veillez cocher ci-dessous les travaux faisant l'objet de la demande de permis d'urbanisme.

Modification de fenêtres ou autres surfaces vitrées

- La valeur U^1 du vitrage devra être inférieure ou égale à $1,1 \text{ W/m}^2\text{K}$

- La valeur U^1 moyenne des fenêtres (chassis et vitrage) devra être inférieure ou égale à $1,8 \text{ W/m}^2\text{K}$

Modification de portes ou de portes de garage

La valeur U^1 des portes devra être inférieure ou égale à $2 \text{ W/m}^2\text{K}$

Modification de murs extérieurs

La valeur U^1 des murs devra être inférieure ou égale à $0,24 \text{ W/m}^2\text{K}$

Modification de toitures

La valeur U^1 des toits devra être inférieure ou égale à $0,24 \text{ W/m}^2\text{K}$

Description des travaux envisagés aux parois opaques (murs, toitures,...) pour répondre aux exigences PEB

Dénomination de la paroi	Nature et épaisseur de la paroi	Type d'isolant envisagé	Épaisseur d'isolant prévue (cm)	Valeur U^1 indicative de l'isolant

B) EXIGENCE VENTILATION²

Si vous avez modifié des fenêtres, veuillez choisir ci-dessous les dispositifs de ventilation d'amenée et/ou d'évacuation d'air qui devront être installés pour les locaux concernés par la modification :

L'amenée d'air dans les locaux de type "sec" (tel que séjour, chambre, bureau, ...) sera réalisée au moyen de :	L'évacuation de l'air des locaux de type "humide" (tel que salle de bain, cuisine, WC, buanderie, ...) sera réalisée au moyen de :
<input type="checkbox"/> Des grilles en façade.	<input type="checkbox"/> Des bouches reliées à un conduit vertical.
<input type="checkbox"/> Des aérateurs dans les fenêtres.	<input type="checkbox"/> Une extraction d'air mécanique.
<input type="checkbox"/> Une pulsion d'air mécanique.	

¹ Coefficient de transmission thermique

² Un système de ventilation est nécessaire pour renouveler l'air vicié et garantir un air intérieur sain.

L'ajout, la suppression, le remplacement de fenêtres ou la création de tout nouveau local déclenchent l'exigence ventilation (amenée ou évacuation de l'air) pour le local concerné.

CADRE 4: ANNEXES ET SIGNATURE

A) ANNEXES

Cocher ci-dessous les annexes requises et à joindre au présent formulaire.
Les références des annexes supplémentaires sont à ajouter en fin de tableau.

	Type d'annexe	Identifiant de l'annexe
<input type="checkbox"/>	Demande de dérogation aux exigences PEB (voir cadre 2B)	
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		

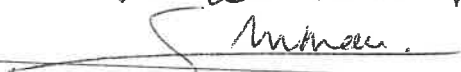
B) SIGNATURE

Je soussigné (mentionné au cadre 1B),

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB¹ d'application,
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts.

Date 25/05/2016

Signature du demandeur du permis d'urbanisme

Christophe Guzman, gestionnaire du dossier
maison à l'Actin - commando de Nolebel. Fr. Jan


¹ Fournir une notification PEB de début des travaux et une déclaration PEB à la fin des travaux à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.

